
**Arrêté n°2026_34_A PORTANT INSCRIPTION de Mme LEICHNER Catherine
AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE de l'ANNEE 2026**

Le Maire de VILLE SOUS LA FERTÉ,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié (article 10) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 21 février 2023 après avis du Comité social territorial du 22 juin 2022, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe l'agent dont le nom suit :

Mme LEICHNER Catherine,

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à Ville sous la Ferté, le 12 juin 2026.

L'autorité Territoriale,

Le Maire, B. BRÉVOT



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.